

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Adjoints, Mmes et MM. CARTIER-DUBOST Annette, Christiane ROSSILLE, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Yves GAULIER, pouvoir à C ROSSILLE, Régis LAURENT pouvoir à C MOUILLER

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mardi 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Anthony FAYET

N° 2025-34 OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme FILLION, Adjointe, responsable de la Commission « Enfance Scolarité Affaires sociales » présente les modifications à apporter au règlement intérieur du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Le document a été transmis aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion.

Les modifications apportées sont les suivantes :

Article 4 : Le personnel assurant le fonctionnement du restaurant scolaire comprend 8 personnes pour deux services.

Article 7 : Le prix du repas est fixé à 4.80 € pour l'année 2025-2026.

Article 14 : Un permis à Points dont l'objectif est de définir les règles de vie au restaurant scolaire est instauré à compter de la rentrée prochaine.

Les autres points du règlement sont inchangés.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le règlement du restaurant scolaire qui sera **applicable à compter du 1^{er} septembre 2025**
- ✓ AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 4 juin 2025

Eric MARTIN, Maire

Anthony FAYET, secrétaire de séance,

